

# CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

## VOTRE ENFANT EST EN 4E OU 5E PRIMAIRE? IL EST SCOLARISÉ OU DOMICILIÉ SUR LA COMMUNE? CE MESSAGE LE CONCERNE!



Tu es en **4e ou 5e primaire**? Tu habites la commune d'Aubange ou es inscrit(e) dans une école présente sur le territoire communal? Ce projet peut t'intéresser!

La ville d'Aubange prépare la mise en place d'un **Conseil Communal des Enfants**, ce que l'on appelle: un CCE.

Un **CCE** est un groupe qui rassemble des enfants de 5e et 6e primaire (les élections se font avant, quand tu es encore en 4e ou 5e) qui ont envie de faire évoluer les choses, de créer des projets pour **TOUS** les enfants de la commune!

**Une fois par mois**, les enfants du CCE, que l'on appelle "conseillers", se rencontrent et réfléchissent aux nouveaux projets qu'ils veulent mettre en place.

Les conseillers doivent discuter, débattre, voter...mais pas seulement! Une fois les projets définis, ce sont les enfants qui font **TOUT!** Voir avec la Commune si le projet est réalisable, contacter les entreprises s'il faut acheter du matériel, préparer les affiches s'il faut faire de la pub, bref, ils font tout de A à Z!

Pour constituer ce "Conseil", il faut réunir des enfants de toutes les écoles présentes sur la commune, et aussi des enfants qui habitent la commune mais qui sont dans une école en dehors.

Si tu es en 4e ou 5e **ET** inscrit dans une école présente sur le territoire communal, tu vas recevoir toutes les infos bientôt lorsque le Service Jeunesse passera dans ta classe. Encore un peu de patience donc...

Si tu es en 4e ou 5e, que tu habites la commune mais que tu es dans une école d'une autre entité, **tu peux aussi participer!** Pour ce faire, il faut que tu remplisses ces conditions:

- **habiter** sur le territoire communal
- être **motivé** pour créer de nouveaux projets pour **TOUS** les enfants de la commune
- être en **4e ou 5e** primaire
- avoir l'**autorisation** de tes parents
- poser ta candidature\* avant le **5 avril 2019**

**Alors, tu te lances dans l'aventure ???**

## Le Service Jeunesse



\* La candidature sera bientôt disponible via le site de la commune: [www.aubange.be](http://www.aubange.be)  
Si elle n'y est pas encore, elle est disponible au Service Jeunesse, contactez-les!

**Votre enfant veut poser sa candidature? Vous avez des questions ?  
Contactez-nous!**

Service jeunesse : 063/37.20.42 ou 063/37.20.50 ou [lambertm@aubange.be](mailto:lambertm@aubange.be)

**Date limite pour la remise des candidatures: vendredi 5 avril 2019**